

N°1 - lundi 19 juillet 2010

e-lettre d'information d'EDF Production Méditerranée  
et du SMADESEP à destination des acteurs du tourisme  
riverains de Serre-Ponçon

## Infos Cote

Cote du lac lundi 19 juillet à 7h00  
Evolution depuis lundi 12 juillet  
Débit moyen hebdomadaire entrant dans Serre-Ponçon

**777,40 m NGF**  
**-30 cm**  
**112 m³/s**

## La situation de la cote du lac

Les débits entrants à Serre-Ponçon ont amorcé leur régression depuis le 1er juillet. Ils sont aujourd'hui sensiblement sur leur valeur moyenne inter-annuelle et devraient continuer de baisser progressivement dans les jours qui viennent. Les apports du bassin versant intermédiaire entre Serre-Ponçon et Cadarache sont encore soutenus. Dans ce contexte, EDF a refermé successivement les barrages de La Saulce et Escale, et devrait procéder dans les jours qui viennent à la fermeture de Cadarache.

Les débits encore conséquents pour la saison et les limitations des débits turbinés des aménagements sur lesquels des travaux sont programmés nécessitent une adaptation de la gestion qui a conduit à décider la semaine dernière d'amener la cote de Serre-Ponçon entre 777,30 et 777,50 pour être en mesure de stocker les débits entrants supérieurs au débit qui devra être turbiné à Serre-Ponçon pour répondre aux besoins de la gestion aval. Cette gestion tient bien entendu compte de la cote objectif 775.

Dans ce contexte, et pour les 10 jours à venir, la cote sera à minima stabilisée. Elle pourrait remonter de quelques dizaines de cm si l'évolution des débits et des conditions aval le nécessitaient.

## Agenda 50 ans de Serre-Ponçon

- ➔ **1<sup>er</sup> août, 22h** : Grand spectacle pyrotechnique  
**Attention** : lors du spectacle pyrotechnique du 1<sup>er</sup> août, à 22h00, les zones de tirs sont le barrage EDF de Serre-Ponçon, la chapelle St Michel, le pont de Savines le lac, la digue de Crots Baratier. Merci d'indiquer aux plaisanciers de respecter des distances de sécurité de 200m des zones de tirs, à partir du 31 juillet et jusqu'au 2 août. En outre, la circulation sous le pont de Savines le lac sera restreinte le 31 juillet et le 1<sup>er</sup> août toute la journée. Suivre les indications affichées sur les gardes corps du pont.
- ➔ **10 août, à partir de 21h30** : Visite nocturne et animée du Sentier découverte à la Maison de l'Eau et des Energies d'EDF (inscription au 04 92 54 58 11)
- ➔ **16 août** : Passage de la Patrouille de France

## Un nouvel arrêté de navigation

**Le 29 juin 2010, le Préfet des Hautes Alpes a signé le dernier arrêté inter-préfectoral de navigation.**

Certaines modifications ont, à cette occasion, été prises en compte : agrandissement de la zone réservée au motonautisme, mise en place d'un chenal en queue de retenue...

Cet arrêté, consultable sur le site internet du SMADESEP, est décliné pour les usagers de la retenue sur des panneaux à toutes les mises à l'eau et sur tous les pontons, sous forme d'une carte « navigation et sécurité ».

Cet arrêté est le résultat d'un travail de cohésion entre le SMADESEP, les professionnels de la retenue, EDF et les services de l'Etat. Il en découle directement le schéma directeur du plan d'eau et la pratique d'activités nautiques sur la retenue.

Concernant l'agrandissement de la zone VNM, il est désormais possible d'utiliser les mises à l'eau de Port St Pierre (Commune du Sauze du lac), de La Bréole, et du Bois Vieux (Commune de Rousset). Pour les usagers de la retenue, entre les Touisses et les Chappas, une zone de treuillage des parapentes est mentionnée dans l'arrêté, soyez vigilants. Enfin, il est à noter, concernant le réseau VHF sur la retenue, que le canal 14 est dédié à l'alerte, et le 73 au secours.

